

## DISPOSITIF D'AIDE

Les aides accordées par l'association consistent principalement en des aides financières. Les conditions sont d'avoir un projet de réalisation d'investissements et la création d'au moins un emploi, celui-ci pouvant être celui du porteur de projet. L'aide est composée d'un don et d'un prêt d'honneur, l'ensemble pouvant atteindre un montant de 5 000 € par emploi créé, avec un maximum de 15 000 €.

En plus de ce soutien financier, Ark'ensol Créavenir peut aussi apporter une contribution au financement de l'accompagnement post-crédation et à la première participation à des salons ou foires. Cette aide ne sera débloquée que sur présentation de justificatifs et ne pourra excéder 50 % du montant de la facture.

## A QUI S'ADRESSE T-IL ?

Il s'adresse à tout entrepreneur individuel ayant une entreprise de moins de 3 ans d'existence et avec moins de 10 salariés, dans la mesure où il s'agit d'une activité principale et si la demande d'aide porte, sous certaines conditions, sur une activité de transformation ou de commercialisation.

## OBJECTIFS

Ark'ensol Créavenir a pour objectif de favoriser et d'accélérer le développement économique et social des territoires sur lesquels elle intervient. Elle y travaille en accordant des aides financières à des créateurs/repreneurs de petites entreprises (création d'un premier établissement, développement ou reprise d'un établissement déjà existant). Quand une aide financière est accordée, celle-ci est systématiquement composée d'un don et d'un prêt d'honneur.

## COORDONNEES

ARK'ENSOL  
COMITE MASSIF CENTRAL  
61 RUE BLATIN  
63012 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
04 73 29 49 17  
arkensolcreavenir@arkea.com  
www.arkensol.fr

